

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, New York, 20 février 2024

Déclaration de la délégation haïtienne

Par : Wisnique Panier, Ministre conseiller

— VÉRIFICATION PAR RAPPORT À LA LIVRAISON —

Monsieur le Président, Excellences, distingués délégués,

Je voudrais, avant tout, vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence du bureau ainsi qu'aux membres qui vous assistent dans l'accomplissement de votre tâche visant à mener à bien les discussions et les délibérations de cette session.

La délégation haïtienne souhaite également remercier le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation pour son rapport détaillé sur les travaux de sa session de 2023, tel que présenté dans le document A/78/33. Nous saluons également le travail du bureau sortant présidé par Monsieur Zéphyrin Maniratanga du Burundi.

Monsieur le président,

En ce qui concerne la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales abordés dans le rapport, Haïti se félicite de l'attention portée à la résolution 64/115 de l'Assemblée générale et de son annexe sur l'adoption et l'application des sanctions imposées par l'ONU. En tant que nation ayant connu et connaît encore des défis persistants dans ces domaines, Haïti est fermement engagée à soutenir tous les efforts visant à renforcer le rôle de l'ONU dans la prévention et la résolution des conflits. Nous sommes convaincus de l'importance de mettre en œuvre ces sanctions de manière équitable et efficace pour contribuer à la paix et à la sécurité mondiales.

Nous accueillons favorablement les discussions tenues, lors du débat thématique annuel sur les moyens de régler **pacifiquement** les différends, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Haïti croit fermement en l'importance du dialogue, de la médiation et du règlement pacifique des différends pour garantir la stabilité et la sécurité internationales.

En tant que pays engagé dans la promotion de la paix et de la coopération régionale, Haïti soutient également les efforts visant à renforcer les relations et la coopération entre l'ONU et les organisations ou mécanismes régionaux en matière de règlement pacifique des différends.

Haïti encourage vivement le Comité spécial à continuer d'examiner, dans le cadre de ses travaux futurs, les propositions visant à renforcer le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous invitons tous les États membres à partager leurs perspectives et leurs meilleures pratiques, afin d'enrichir les discussions et de favoriser des solutions innovantes et efficaces pour répondre aux défis complexes auxquels la communauté internationale est confrontée.

Enfin, nous apprécions les recommandations et propositions présentées lors de cette session, notamment celles visant à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et à rendre ses actions plus efficaces. Haïti soutient les efforts visant à améliorer le fonctionnement de l'ONU pour mieux répondre aux défis mondiaux actuels.

Monsieur le président,

Ma délégation souhaite soulever la question de la notion de "Grande et Petite nations" telle qu'énoncée dans le préambule de la Charte des Nations Unies. Bien que la Charte ait été rédigée dans un contexte historique spécifique, il est important de réexaminer cette notion à la lumière des principes d'égalité souveraine entre tous les États membres, garantie par l'article 2 de la charte. Le concept de "Grande et Petite nations" peut être perçu comme contraire à l'esprit d'égalité et de non-discrimination consacré par la Charte.

Dans cette perspective, ma délégation croit qu'il est crucial de réexaminer les fondements sur lesquels repose la classification des nations en "grandes et petites". Cette distinction doit être évaluée à la lumière des réalités actuelles et des principes d'égalité et de justice. Nous devons nous demander si cette classification est toujours pertinente et si elle reflète adéquatement la diversité et la complexité des nations membres de l'ONU.

En réaffirmant notre engagement envers les principes de justice, d'égalité et de dignité humaine, nous devons remettre en question toute notion qui pourrait perpétuer des inégalités ou des hiérarchies injustes entre les États. Plutôt que de diviser les nations en catégories arbitraires, nous devons nous efforcer de promouvoir une approche plus inclusive et égalitaire des relations internationales.

En remettant en question cette notion de "grandes et petites nations", nous aspirons à un ordre mondial plus juste, où chaque nation est traitée avec le respect et la dignité qu'elle mérite en tant que membre souverain de la communauté internationale

En conclusion, Monsieur le Président, en tant que membre fondateur des Nations Unies, Haïti réaffirme son attachement indéfectible aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Haïti demeure engagée à respecter et à promouvoir les valeurs fondamentales de la Charte, notamment le respect du droit international, la résolution pacifique des différends et le respect des droits de l'homme.

En tant que nation attachée aux idéaux de l'ONU, nous continuerons à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour renforcer le rôle de l'Organisation dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable à travers le monde.

Je vous remercie de votre précieuse attention